

2016



Alcool:

Députés et sénateurs en mission



Alain RIGAUD Bernard BASSET Franck LECAS

Sommaire

'L'oenolégislatisme" (ou clientélisme viticole)	.3
Le terroir	.5
Le patrimoine et la culture	.5
La défense de la liberté de la presse	.6
Le mantra de "l'éducation et de la prévention"	.7
Le vin n'est pas de l'alcool!	.7
Les dégâts sanitaires et sociaux importent peu	.8
Et Dieu dans tout ça ?	.8
La clarification (volontairement ?) confuse de François Hollande	.9
Conclusion : une classe politique en décalage1	10
ANNEXE	12

Les débats parlementaires concernant les boissons alcoolisées suivent toujours un scenario écrit par avance auquel la loi de Modernisation du système de santé, dite Loi Touraine, n'a pas échappé en 2015. Après le vote en 1991 de la grande loi de santé publique sur la prévention du tabagisme et de l'alcoolisme, dite loi Evin, du nom du ministre de la santé qui l'a défendue au Parlement, les députés et sénateurs n'ont eu de cesse d'en rogner la portée sur son volet alcool. La défense de la santé publique est secondaire et toujours subordonnée aux intérêts alcooliers, notamment viticoles. C'est ainsi que, sous la pression du lobby de l'alcool, le Parlement a réintroduit successivement la publicité des boissons alcoolisées par affichage, la vente d'alcool dans les stades, la publicité en direction des jeunes en l'autorisant sur Internet, et enfin en 2015 l'ouverture de la publicité à tous les médias sous couvert de défense de l'œnotourisme.

Quelle que soit la loi débattue, les arguments visant à défendre l'économie de l'alcool face à la santé, voire contre la santé, varient peu. C'est pourquoi l'analyse des propos des députés et sénateurs¹, lors des débats sur la loi Touraine au printemps et à l'automne 2015, illustre parfaitement comment on peut inscrire une disposition contraire à la santé et à l'intérêt général dans une loi de santé publique.

Alors que les reculs successifs sur la loi Evin bénéficient à tous les types d'alcool, et de fait principalement aux grands groupes alcooliers (bières, champagnes et spiritueux), les représentants de la nation manifestent leur détermination avec lyrisme en faveur d'une seule boisson alcoolisée, le vin.

Les rares parlementaires ou ministres qui s'obstinent à défendre la santé dans ce contexte se lancent dans un combat désespéré.

"L'oenolégislatisme" (ou clientélisme viticole)

"L'oenolégislatisme" est un néologisme créé par un Tweet du député Olivier Véran, alors rapporteur de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée, pour qualifier le contenu des interventions de ses collègues pro-alcool dont l'objectif essentiel, sinon le seul, est la valorisation du vin de leur circonscription. Cette activité législative particulière, qui fait passer l'intérêt particulier avant l'intérêt général, est aussi fréquente au Sénat qu'à l'Assemblée nationale. Les parlementaires

3

¹ Tous les propos des parlementaires cités ici sont extraits des compte-rendus intégraux des débats sur la Loi de modernisation du système de santé, consultables sur les sites de l'Assemblée nationale et du Sénat.

choisissent la tribune qui leur est offerte avant tout pour se rappeler à leurs électeurs plutôt que de s'exprimer sur le sujet de la loi : la protection de la santé, qui, leurs interventions le démontrent, n'est que secondaire.

Certains se limitent à rappeler une origine ou un terroir, le leur :

- **MME MARIE-CHRISTINE DALLOZ**. Je vais vous parler d'un terroir que beaucoup d'entre vous connaissent : le vin jaune.
- **M. Martial Saddier**. *Je tiens à exprimer ma reconnaissance aux viticulteurs de France, notamment dans les départements de Savoie.*
- **M. ALAIN SUGUENOT.** Sans vouloir personnaliser le débat, je souhaite m'exprimer en tant que président des Hospices de Beaune.
- **M. GERARD MENUEL.** Je suis champenois, comme d'autres ici, et où que j'aille dans le monde, je vois que quand on prononce le mot "champagne", les yeux commencent à pétiller.
- MME Marie-Helene Fabre. Que seraient les Corbières sans le vin de Corbières ?
- **M. Paul Giacobbi**. Je ne saurais résister, face à ce florilège des terroirs de France, à la tentation d'y mêler rapidement le mien. La Corse est aussi un producteur avec différents terroirs.
- **M. ANTOINE HERTH**. Je ne vais pas vous faire l'apologie des vins d'Alsace, Frédéric Reiss l'a fait excellemment.

D'autres font dans le détail de tous les vins de leur circonscription pour être sûrs de n'oublier aucun de leurs électeurs potentiels :

- **M. Guillaume Larrive.** Député de l'Yonne, j'ai l'honneur et la joie d'être le député d'Irancy, de Coulanges-la-Vineuse, des côtes d'Auxerre, du Coulangeois, mais aussi de Chablis, de Vézelay...
- **M. DINO CINIERI**. Dans le département de la Loire, les syndicats viticoles et les organismes de défense et de gestion de Chavanay, Condrieu, Château-Grillet, Côte-Rôtie, Saint-Joseph...
- **M. Philippe Plisson.** La France de la légèreté, de la chaleur humaine, de la relation à l'autre,... est aussi dans ce verre de vin de Blaye, de Côtes de Bordeaux ou de Côtes de Bourg.
- **M. Julien Aubert.** Je voudrais également me faire l'écho de l'inquiétude des producteurs de vin..... en particulier ceux du Vaucluse qui travaillent dans le cadre des appellations d'origine contrôlée Luberon, Ventoux et Côtes du Rhône.
- **M. Yves Fromion.** Madame le ministre, les vignerons de Sancerre, de Menetou-Salon, de Reuilly, de Quincy, de Coteaux du Giennois et de Pouilly, nous écoutent ce soir.

D'autres se veulent œcuméniques :

- **MME BRIGITTE ALLAIN.** Les pays vitivinicoles ont la route des vins et des châteaux qui les produisent... Bordeaux ! Cognac ! Bergerac ! Monbazillac ! Le département du Calvados ! La région Champagne !
- **M.** ARNAUD ROBINET. ...le Bordelais, le Beaujolais, la région Champagne, le Calvados ou les pays de Loire...

Tandis que d'autres font simplement la claque se souciant peu du contenu de la loi en discussion :

- M. ÉRIC STRAUMANN. Et l'Alsace!
- M. JEAN-BAPTISTE LEMOYNE. Vive l'Alsace!
- M. Yves Fromion. Le Sancerrois!
- M. LAURENT FURST. Et l'Alsace!

Le terroir

Indépendamment de la défense de leur propre terre d'élection, les parlementaires se livrent à une défense et illustration du terroir, présentée avec un certain passéisme comme l'âme de la France, le réceptacle de ses traditions dans un paysage figé. Ils réduisent ainsi à une image d'Epinal les métiers et l'activité viticole qui, comme d'autres secteurs de l'économie, s'adaptent et évoluent avec leur époque :

- **M. JEAN-NOËL CARDOUX.** L'esprit de cet amendement milite en faveur des terroirs, en faveur de la ruralité, bien malmenée actuellement.
- **MME FRANÇOISE FERAT.** Je dirai qu'il s'agit de défendre nos territoires, à travers des savoir-faire, à travers la gastronomie, etc.
- **M. Roland Courteau.** Cet amendement vise à clarifier la législation afin de favoriser la promotion touristique de nos paysages viticoles.
- **M. Marc Lamenie.** Par ailleurs, il ne faut pas oublier la géographie. Je pense au terroir, auquel nous sommes toutes et tous très attachés.

Le patrimoine et la culture

Ces arguments, là encore, posent en principe que rien, et surtout pas la protection de la santé, ne peut permettre de limiter l'activité viticole qui, à elle seule, résume le terroir et l'essence de la nation. Le vin est sacré. Rien, pas même la santé, ne saurait empiéter sur la préservation de ses intérêts.

- MME ANNE-YVONNE LE DAIN. Le vin est un marqueur culturel. La France a été capable de faire du vin une boisson du plaisir, de la culture et du partage. Nous devons pouvoir continuer ainsi... Redonnons à notre vin ses heures de gloire, en liaison avec notre culture.
- **M. REMY POINTEREAU.** *Oui, le vin, c'est le patrimoine de la France.*
- **M. ROLAND COURTEAU.** Nous souhaitons que l'on puisse communiquer en toute sécurité juridique sur les terroirs, la toponymie, les itinéraires touristiques, et plus généralement en faveur de ce patrimoine viticole, gastronomique et culturel qui est le nôtre.

La défense de la liberté de la presse

Les parlementaires n'hésitent pas à instrumentaliser une cause que même les journalistes les plus sourcilleux n'avaient pas songer à évoquer : la liberté de la presse. Celle-ci serait grandement menacée par l'application de la loi Evin. On comprend mal, dans ces conditions dramatiques, que depuis 1991, Amnesty international ou Reporters sans Frontières ne se soient pas emparés du sujet. En fait, bien entendu, l'équilibre de la loi Evin entre information sur les boissons alcoolisées et publicité, afin de protéger la santé, est jugée comme une contrainte insupportable.

- **M. GERARD CESAR.** Aujourd'hui, compte tenu des risques juridiques et judiciaires, beaucoup de journalistes pratiquent l'autocensure en s'abstenant d'écrire des articles sur les régions viticoles, fût-ce pour se contenter d'évoquer leurs paysages.
- **M. Jean-Claude Requier.** On ne peut donc plus faire d'information suffisante sur le vin.
- **M. Jean-Baptiste Lemoyne.** Notre objectif est tout simplement d'éviter que des articles de presse faisant la promotion de l'ænotourisme soient empêchés de paraître.
- **M.** Christian Kert. ...On voudrait substituer au travail de fond contre l'abus de l'alcool une pratique administrative contraignante, liberticide, sur la publicité.
- **M. GERARD BAILLY.** On a bien montré nos paysages, on a montré des caves et on a aussi montré la gastronomie, avec des bouteilles sur la table. Alors, premièrement, Madame la ministre, est-ce que l'on pourra faire cela demain ? Il est tout de même important pour les viticulteurs de le savoir!

Le mantra de "l'éducation et de la prévention"

Les relais parlementaires du lobby de l'alcool ne peuvent évidemment balayer totalement les dommages liés à sa consommation. Et ils utilisent à leur manière la prévention et l'éducation pour la santé. Selon eux, les actions de prévention doivent répondre à plusieurs conditions :

- Elles ne doivent pas être contraignantes (pour ne pas gêner l'activité économique);
- Elles doivent être mises en œuvre par la filière viticole elle-même (sous-entendu pas par les acteurs de santé qui ne sont que des gêneurs). Le problème du conflit d'intérêt n'est évidemment pas du tout évoqué ;
- Il faut éduquer à boire du vin, ce qui est supposé, sans preuve aucune², limiter les abus.
 - **MME CORINNE BOUCHOUX.** Nous avions souhaité mettre l'accent sur la prévention, sans préconiser l'adoption de nouvelles mesures législatives.
 - **M. François Commeinhes.** Les actions doivent porter avant tout sur l'information, l'éducation et la prévention, à l'instar de celles mises en œuvre par la filière viticole, que je qualifierai d'exemplaire. En effet, seule la promotion d'une consommation qualitative et responsable est à même de permettre de lutter contre les abus.
 - M. GERARD CESAR. Il s'agit d'une clarification et d'une sécurisation faisant écho à l'engagement responsable de la filière viti-vinicole,... laquelle promeut le principe d'une consommation quantitativement responsable au travers d'actions concrètes sur le terrain, en particulier en matière de prévention du risque "alcool" pour nos jeunes.
 - **M. Jacques Valax**. Ne condamnons pas les vignerons au nom de l'hygiène et de la santé, alors que l'éducation et la connaissance du vin sont les meilleurs moyens de lutter contre d'éventuels abus.

Le vin n'est pas de l'alcool!

Un grand classique des envolées des élus des régions viticoles est d'affirmer, contre toute logique scientifique, que le vin ne serait pas de l'alcool et qu'il n'en présenterait pas les dangers. Les parlementaires manifestent ainsi leur méconnaissance scientifique ou, plus simplement, font de la désinformation.

² Cf. ANPAA, Décryptages n° 12 « Education au goût et Educ'Alcool : les miroirs aux alouettes du lobby de l'alcool », mars 2016.

Aujourd'hui, ce type d'argument paraît complétement anachronique, tellement il est en contradiction avec l'ensemble de la communauté scientifique et médicale, que ce soit en France ou à l'international.

- M. GERARD CESAR. Cela n'a rien à voir avec le vin! On parle de vin, pas d'alcool!
- **M. THIERRY BENOIT**. Je souligne également que notre jeunesse, confrontée à des addictions liées au tabac, aux drogues et aux alcools, n'est pas portée sur la consommation des vins fins.
- **M. MICHEL PIRON.** Je me permets de dire une nouvelle fois, Madame la ministre, que réduire le vin à l'alcool est à tout le moins la marque d'une grande inculture.
- M. Yves Fromion. Le rhum, ce n'est pas le vin!

Les dégâts sanitaires et sociaux importent peu

Lors d'une discussion d'une loi de santé, on pourrait s'attendre à ce que les arguments sur l'amélioration de la santé priment, mais ce n'est pas le cas lorsqu'il s'agit d'alcool et surtout de vin. On peut en voir une illustration parfaite dans un échange entre la ministre de la santé et le sénateur César, infatigable défenseur des intérêts viticoles, envers et contre tout, qui balaye avec une désinvolture choquante les morts dus à l'alcool :

- **MME MARISOL TOURAINE, MINISTRE**. Que dirait-on d'une ministre de la santé qui ne se préoccuperait pas des 50 000 morts que fait l'alcool chaque année ?
- M. Gerard Cesar. Et l'économie viticole, vous y pensez ?

Et Dieu dans tout ça?

La défense de la religion catholique, menacée par la loi Evin, est un argument audacieux que certains n'hésitent pas à utiliser :

- M. PAUL GIACOBBI. On ne pourra pas non plus faire figurer à la télévision un événement commémoratif d'une haute portée liturgique auquel j'assiste souvent et dont je me réjouis, où l'on dit régulièrement : "Prenez et buvez-en tous" en évoquant la coupe du salut.

- **M. GERARD BAILLY.** Je regardais la messe télévisée, retransmise depuis Arbois. C'était le Biou³, la fête de la viticulture. Pourra-t-on encore suivre cette tradition?
- **M. Michel Piron.** ... bonum vinum laetificat cor hominis⁴...

Si la liturgie lie le vin au sang du Christ, on n'a néanmoins jamais vu une association saisir la justice contre la retransmission télévisée de la messe et encore moins un juge censurer un office religieux. Mais qu'importe tout est bon pour défendre les intérêts du vin.

La clarification (volontairement ?) confuse de François Hollande

La loi de modernisation du système de santé s'est traduite par un recul sur le champ de la prévention en élargissant les possibilités de faire de la publicité pour les boissons alcooliques. En défendant les terroirs viticoles, les parlementaires ont, dans la pratique, défendu toutes les boissons alcoolisées de tous les terroirs européens, qu'il s'agisse de l'Ecosse pour son whisky, de la Pologne pour sa vodka ou de la Toscane pour ses vins. Le lobby de l'alcool a bénéficié de la confusion du discours gouvernemental et présidentiel, à tel point que la ministre de la Santé est apparue isolée au sein du gouvernement face à ses collègues des Affaires étrangères, Laurent Fabius, et des Finances, Emmanuel Macron qui, lui, s'improvisait spécialiste en santé publique pour déclarer que "l'assouplissement de la loi Evin au sujet de la publicité sur l'alcool "ne contrevient pas à des objectifs de santé publique".

Le président de la République lui-même a tenu lors du salon Vin'Expo à Bordeaux⁵ un discours ambigu qui, tout en prétendant défendre la loi Evin, ouvrait la porte à sa remise en cause : "Clarification, précision mais préservation des équilibres de la loi Evin, et j'ai envie de dire préservation d'abord". A la suite de ce discours, le lobby viticole ne retiendra que la nécessité de réécrire la loi Evin pour en limiter la portée.

Dès le lendemain, Bruno Le Roux, président du groupe parlementaire PS à l'Assemblée nationale et fidèle lieutenant de François Hollande depuis toujours, demandait l'inscription d'un amendement récrivant la loi Evin comme le souhaitait le lobby viticole. Il ira jusqu'à remplacer les membres de son parti au sein de la

-

³ Fête patronale de Saint Just.

⁴ Citation de l'Eclésiaste "Le vin réjouit le cœur de l'homme".

⁵ Le 14 juin 2015.

Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale pour assurer une majorité favorable à cette réécriture, au grand dam de la présidente de cette commission, également membre du PS, Catherine Lemorton.

On ne peut pas non plus considérer comme le fait du hasard qu'au moment même où François Hollande prononçait son discours, sa compagne, l'actrice Julie Gayet, était intronisée dans la confrérie de la Jurade de Saint-Emilion⁶.

Bien sûr tout au long de ce débat, on entendra des termes lénifiants comme "assouplissement", "clarification", "précision" qui ne sont que des éléments de langage pour dissimuler une profonde remise en cause de la loi Evin.

Les parlementaires ne tirent pas les leçons du passé comme le soulignait à juste titre une des rares voix à s'exprimer au nom de la santé publique :

- MME ALINE ARCHIMBAUD. Il ne paraît pas possible que, dans une loi de santé publique, on puisse proposer des amendements qui visent à reculer par rapport à la loi Évin. Madame la ministre a cité un chiffre : 50 000 morts par an. Est-ce que l'on mesure ce que cela veut dire ? Est-ce que l'on mesure la responsabilité qui est aujourd'hui la nôtre ? Comme cela a été dit, la loi Évin avait établi, dans un consensus, un équilibre. Pourquoi vouloir rompre cet équilibre ? Sur le fond, pourquoi reprendre cette vieille opposition entre, d'un côté, le développement économique, l'emploi, la défense de la ruralité et, de l'autre, la santé ? Pourquoi continuer avec ces vieilles lunes ? Cela me fait songer à une autre situation, particulièrement douloureuse. Relisez donc les textes du comité permanent amiante : pendant cinquante ans, ce comité a affirmé que, au nom de la défense de l'emploi, parce qu'il ne fallait pas mettre des gens au chômage, on ne pouvait pas interdire l'amiante. Or que se passet-il aujourd'hui ? L'Institut national de veille sanitaire nous prédit 100 000 morts de l'amiante en 2050!

Conclusion : une classe politique en décalage

L'économiste Pierre Kopp soulignait dans une interview⁷ "l'incroyable mobilisation des députés et des sénateurs de tous les bords quand il s'agit d'affaiblir la loi Evin ou de bloquer sa mise en œuvre. Il y a une pression systématique des lobbys alcooliers sur les pouvoirs publics pour minorer les dangers de l'alcool".

⁶ Paris Match, 13 juin 2015.

^{71... //}

Cependant, pour intense qu'il soit, le lobbying parlementaire ne peut cacher l'incompréhension profonde de la classe politique sur le sujet de la consommation d'alcool, ce qui se traduit par un triple décalage :

- Un décalage historique : les parlementaires sont restés dans une représentation d'une France rurale et viticole qui a depuis longtemps disparu, une France où l'on buvait du vin à table à tous les repas, une France mythifiée par leur nostalgie et où les conséquences sanitaires dramatiques de cette consommation régulière sont occultées.
- Un décalage sociologique : alors que le pays a suivi l'évolution de l'ensemble de la planète en s'urbanisant, le système de représentation au niveau national se traduit par un déséquilibre au profit des campagnes, particulièrement au Sénat. Les parlementaires ne sont plus en phase avec l'évolution sociologique du pays, particulièrement pour un sujet où le positionnement ville-campagne peut être déterminant.
- Un décalage avec l'opinion : au moment même où les parlementaires se démenaient pour rogner la loi Evin, avec les "arguments" que nous citons, une enquête d'opinion de l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES, aujourd'hui Santé Publique France) nous apprenait que 89 % des Français pensaient que, globalement, il y avait suffisamment (55 %) voire trop (34 %) de publicités en faveur des boissons alcoolisées, et 70 % d'entre eux considéraient que ces publicités incitaient les jeunes à consommer de l'alcool. Enfin, 6 Français sur 10 pensaient qu'il faudrait que les mesures actuelles prévues par la Loi Evin soient plus restrictives.

Le décalage important entre la représentation nationale et l'opinion, à partir de représentations fausses et d'arguments spécieux, pour défendre les intérêts d'un lobby au détriment de l'intérêt général, nourrit, là comme en d'autres domaines, la suspicion à l'égard de la classe politique.

ANNEXE

MME BRIGITTE ALLAIN. Député de Dordogne, non inscrit, vice-présidente du groupe d'études Viticulture

MME ALINE ARCHIMBAUD. Sénatrice de la Seine-Saint-Denis, groupe écologiste

M. Julien Aubert. Député du Vaucluse, Les Républicains, membre du groupe d'études Viticulture

M. GERARD BAILLY. Sénateur du Jura, Les Républicains

M. THIERRY BENOIT. Député d'Ille-et-Vilaine, Union des radicaux centristes, indépendants et démocrates, membre du groupe d'études Viticulture

MME CORINNE BOUCHOUX. Sénatrice du Maine-et-Loire, groupe écologiste

M. JEAN-Noël CARDOUX. Sénateur du Loiret, Les Républicains

M. GERARD CESAR. Sénateur de la Gironde, Les Républicains, Président du groupe d'études Vigne et vin

M. DINO CINIERI. Député de la Loire, Les Républicains, membre du groupe d'études Viticulture, membre du groupe d'études Œnologie et territoires

M. François Commeinnes. Sénateur de l'Hérault, Les Républicains, président du groupe d'études Vigne et vin

M. ROLAND COURTEAU. Sénateur de l'Aude, groupe socialiste et républicain, viceprésident du groupe d'études Vigne et vin

MME MARIE-CHRISTINE DALLOZ. Député du Jura, Les Républicains, membre du groupe d'études Œnologie et territoires

MME MARIE-HELENE FABRE. Députée de l'Aude, Parti Socialiste, secrétaire du groupe d'études Viticulture

MME FRANÇOISE FERAT. *Sénatrice de la Marne*, groupe Union des Démocrates et Indépendants, vice-présidente du groupe d'études Vigne et vin

M. Yves Fromion. Député du Cher, Les Républicains, membre du groupe d'études Viticulture

- M. Laurent Furst. Député du Bas-Rhin, Les Républicains, secrétaire du groupe d'études Filière brassicole
- M. Paul Giacobbi. Député de la Haute-Corse, Radical, républicain, démocrate et progressiste
- M. Antoine Herth. Député du Bas-Rhin, Les Républicains, membre du groupe d'études Viticulture, membre du groupe d'études Œnologie et territoires
- **M.** Christian Kert. Député des Bouches-du-Rhône, Les Républicains, membre du groupe d'études Viticulture, membre du groupe d'études Œnologie et territoires
- M. Marc Lamenie. Sénateur des Ardennes, Les Républicains
- M. Guillaume Larrive. Député de l'Yonne, Les Républicains, membre du groupe d'études Viticulture, vice-président du groupe d'études Œnologie et territoires
- MME ANNE-YVONNE LE DAIN. Député de l'Hérault, Socialiste, écologiste et républicain
- M. JEAN-BAPTISTE LEMOYNE. Sénateur de l'Yonne, Les Républicains, membre du groupe d'études Vigne et vin
- M. GERARD MENUEL. Député de l'Aube, Les Républicains
- M. MICHEL PIRON. Député du Maine-et-Loire, Union des démocrates et indépendants, membre du groupe d'études Viticulture
- M. PHILIPPE PLISSON. Député de la Gironde, Socialiste, écologiste et républicain, viceprésidente du groupe d'études Viticulture, membre du groupe d'études Œnologie et territoires
- M. Remy Pointereau. Sénateur du Cher, Les Républicains, secrétaire du groupe d'études Vigne et vin
- M. JEAN-CLAUDE REQUIER. Sénateur du Lot, groupe du Rassemblement Démocratique et Social Européen, secrétaire du groupe d'études Vigne et vin
- M. ARNAUD ROBINET. Député de la Marne, Les Républicains, membre du groupe d'études Viticulture, membre du groupe d'études Œnologie et territoires
- M. Martial Saddier. Député de Haute-Savoie, Les Républicains, membre du groupe d'études Viticulture, membre du groupe d'études Œnologie et territoires

- M. ÉRIC STRAUMANN. Député du Haut-Rhin, Les Républicains
- M. ALAIN SUGUENOT. Député de la Côte-d'Or, Les Républicains, membre du groupe d'études Viticulture, président du groupe d'études Œnologie et territoires
- **M. Jacques Valax.** *Député du Tarn,* Socialiste, écologiste et républicain, membre du groupe d'études Viticulture, vice-président du groupe d'études Œnologie et territoires

Sources:

Assemblée Nationale:

- groupe d'études Viticulture : http://www2.assemblee-nationale.fr/instances/fiche/OMC PO689030
- groupe d'études Œnologie et territoires : http://www2.assemblee-nationale.fr/instances/tableau/OMC_PO695581

Sénat:

- groupe d'études Vigne et vin http://www.senat.fr/groupe-etude/etu 909.html

Déjà parus : Collection





Décryptages N° 1 - Le débat actuel de la loi Evin



Décryptages N° 2 - La loi Evin sur les boissons alcooliques : de quoi parle-t-on ?



Décryptages N° 3 - Publicité sur les boissons alcooliques : Les véritables objectifs du lobby de l'alcool



Décryptages N° 4 - La cible du lobby de l'alcool : les jeunes - Les raisons de la mise en cause de la loi Evin

Décryptages N° 5 - Les méthodes du lobby de l'alcool : Ou comment



inciter les jeunes à boire

Décryptages N° 6 - Alcool et santé : Une préoccupation internationale



Décryptages N° 7 - La façade scientifique des alcooliers : L'IREB





Décryptages N° 9 - Retour sur un fiasco médiatique : La campagne publicitaire de Vin & Société

Décryptages N°10 - Dépistage du cannabis au lycée : Les questions posées



Décryptages N°11 - Vin & Société : L'offensive contre la santé

Décryptages N°12 - "Education au goût «et Educ'Alcool : Les miroirs aux alouettes du lobby de l'alcool



Décryptages N°13 - Alcool : Désinformation et fausses allégations



Décryptages N°14 - "Recettes Pompettes" : Pochade ou incitation à l'ivresse ?



DécryptagesN°14bis Le bidonnage dangereux : « Recettes Pompettes » (Suite)



Décryptages N°15 - Alcool et Sport : les liaisons dangereuses



Décryptages N°16 - La bière championne de l'Euro : Sport, sponsoring et publicité



Décryptages N°17 - Terrorisme et tabagisme dans les lycées : Les éléments du débat

Ensemble, prévenons les risques addictifs

www.anpaa.asso.fr

Rejoignez-nous sur







